

INSTITUT DE DROIT DE LA SANTÉ

17ème Journée de droit de la santé

# **Responsabilité médicale et assurance**

**Jeudi 30 septembre 2010**

# PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE DU 30 SEPTEMBRE 2010

## Responsabilité médicale et assurance

Comme le veut désormais la tradition, la Journée commencera par la présentation des développements législatifs et jurisprudentiels les plus significatifs survenus durant l'année écoulée en droit de la santé.

L'exercice des professions médicales engendre aujourd'hui des risques accrus pour l'intégrité physique, voire psychique, des patients. Comme ceux-ci sont devenus plus revendicateurs, la responsabilité demeure une préoccupation constante des professionnels. En même temps, elle se situe au cœur de la plupart des incursions des avocats dans le champ médical. C'est pourquoi la **responsabilité civile** et son corollaire aujourd'hui inévitable, l'**assurance**, formeront le fil rouge des réflexions menées durant la suite de la Journée.

Le matin, un premier exposé fera la synthèse des développements récents de la jurisprudence en matière de responsabilité médicale, qu'elle dérive d'une violation des règles de l'art ou de lacunes dans l'information du patient. Un second exposé s'interrogera sur le caractère inévitable ou non des fautes médicales et évoquera des pistes pour mieux les prévenir.

Des questions pratiques seront abordées l'après-midi. En premier lieu, la réflexion portera sur la manière la plus adéquate d'informer le patient avant une intervention hospitalière et de documenter le recueil de son consentement éclairé. Les questions liées à l'expertise médicale et à l'appréciation des preuves feront l'objet de la deuxième intervention. Enfin, le dernier exposé mettra en relief quelques aspects de la pratique de l'assurance responsabilité civile en matière médicale. Une discussion générale et des éléments de synthèse termineront la Journée.

Le colloque s'adresse aux avocats, juristes, professionnels de la santé, assureurs, économistes, administrateurs d'établissements sanitaires, membres des autorités sanitaires et, plus généralement, à toute personne intéressée par le droit de la santé et la responsabilité médicale.

# PROGRAMME

08h30 Accueil-café

*Président : DANIEL KRAUS, Professeur en droit de l'innovation, Université de Neuchâtel*

09h00 **Ouverture de la journée**

*JEAN-PHILIPPE DUNAND, Doyen de la Faculté de droit, Université de Neuchâtel*

09h10 **Les nouveautés de l'année en droit de la santé**

*OLIVIER GUILLOD, Professeur, directeur de l'IDS, Université de Neuchâtel*

10h00 Pause

10h30 **Dernières tendances de la jurisprudence en matière de responsabilité médicale**

*ANNE-SYLVIE DUPONT, Docteur en droit, avocate, chargée d'enseignement à l'Université de Neuchâtel, Lausanne*

11h10 **Les fautes médicales sont-elles évitables ?**

*FRANÇOIS CLERGUE, Professeur, Médecin-chef du service d'anesthésiologie, Hôpitaux Universitaires, Genève*

11h50 **Discussion**

12h15 Repas

*Président : OLIVIER GUILLOD*

14h00 **Comment documenter le recueil du consentement éclairé ?**

*DAMIAN KÖNIG, Docteur en droit, Chef des affaires juridiques et éthiques, Réseau Santé Valais, Sion*

14h35 **L'expertise médicale et l'appréciation des preuves**

*PIERRE-YVES BOSSHARD, Juge cantonal, président de la Cour Civile du Tribunal cantonal du canton de Vaud*

15h10 **Responsabilité civile médicale et assurance**

*ISABELLE JUVET, Avocate, Docteur en droit, service des sinistres Axa-Winterthur, Winterthur*

15h45 **Discussion générale et synthèse**

*Avec l'ensemble des conférencières et conférenciers*

16h15 Fin de la journée



La Journée (colloque et repas) se déroulera à l'**Hôtel Beaulac**, Esplanade L.-Robert 2, CH-2000 Neuchâtel, tél. 032 723 11 11, [www.beaulac.ch](http://www.beaulac.ch).

Utiliser le parking des Jeunes-rives (à ciel ouvert) ou le parking couvert de la place du Port (les deux payants) - **Pas de places de parc "longue durée" gratuites aux abords de l'hôtel.**



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La finance d'inscription de **CHF 280.-** comprend la participation à la Journée et l'envoi des Actes du colloque. Elle doit être versée avant la manifestation, **dès réception de la facture de confirmation**, sur le CCP 20-4130-2 de l'Université de Neuchâtel, comptabilité Fonds de tiers, compte U.00888 au nom de l'Institut de droit de la santé.

Sur présentation d'un justificatif (copie de la carte d'étudiant-e) les étudiant-e-s peuvent participer gratuitement (sans le repas ni les Actes ; pour y avoir droit, prix spécial de CHF 50.-), mais ils doivent s'inscrire.

***Délai d'inscription :*** ***17 septembre 2010***

***Informations complémentaires :*** Institut de droit de la santé  
 Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26, 2000 Neuchâtel  
 Tél. : +41 (0)32 718 12 80  
 Fax : +41 (0)32 718 12 81  
 E-mail : [messagerie.ids@unine.ch](mailto:messagerie.ids@unine.ch)